



**Au collège des bourgmestre et échevins de la Commune Helperknapp  
2, rue de Hollenfels  
L-7481 Tuntange**

Objet : Demande en vue de décréter un règlement temporaire de circulation à solliciter au moins 14 jours ouvrables avant le début des travaux

**Donnée du demandeur :**

Nom / Prénom :	
Société / Association :	
N° et Rue	
Code Postal	
Localité :	
Pays :	
Téléphone :	
Email :	

**Info des travaux :**

Genre des travaux : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Bande de stationnement

Rétrécissement voirie sans tricolores

Rétrécissement voirie avec tricolores

Route barrée C2a \*

Circulation interdite C2 \*\*

Autres, à spécifier \_\_\_\_\_

A l'adresse (N°, rue, code postal et localité) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Durée du règlement : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures



**Personne responsable sur place :**

Nom / Prénom :	
Téléphone :	
Email :	

**Documents à joindre obligatoirement :**

**Permission de voirie des Ponts & Chaussées pour la voirie de l'Etat (CR ou N)**

**Avis préalable des Ponts & Chaussées pour la voirie de l'Etat (N) à solliciter auprès de [cce@tr.etat.lu](mailto:cce@tr.etat.lu)**

**1x plan de situation ou photo**

**VEUILLEZ NOTER QUE TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERA REFUSEE !**

- J'ai lu et accepté les conditions particulières inscrites dans le règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites concernant l'aménagement des chantiers (Titre V).**

Date, cachet et signature :

---

Le formulaire rempli est à envoyer à : [voirie@helperknapp.lu](mailto:voirie@helperknapp.lu)

---



\* C2a : Pendant la phase de travaux routiers à l'endroit ci-après, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules, de vélos et d'animaux dans les deux sens, à l'exception des conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier

**2a. Route barrée**



C,2a

Le signal C,2a indique que l'accès est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux. En présence d'un chantier sur le tronçon de voie publique concerné, les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.

Dans le cas d'un chantier, l'inscription du panneau additionnel peut se présenter en caractères blancs sur fond rouge.»

\*\* C2 : Pendant la phase de travaux routiers à l'endroit ci-après, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens, à l'exception des riverains et fournisseurs:

**«2. Circulation interdite dans les deux sens**



C,2

Le signal C,2 indique que l'accès est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.